

COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 19 octobre 2020  
N°2020-100

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-6

VU le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.113-2

VU le Code de la Route, notamment ses articles L.130-1-1 à L.411-1, R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire

VU la demande formulée en date du 19 octobre 2020 par Madame et Monsieur CHANGENET, domiciliés 21 Grande Rue, pour interdire le stationnement des véhicules sur les deux places matérialisées en face de mon domicile sise au 21 Grande Rue,

Vu l'arrêté N°2020-36 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Franck LEFÈVRE concernant le domaine de la voirie,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation de la Grande Rue,

---

## ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : le stationnement de tout véhicule sera strictement interdit sur les deux places situées en face du 21 Grande Rue, à compter du vendredi 19 octobre 2020, 17H00, et jusqu'au 19 décembre 2020.

**Article 2** : La signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins des représentants de Madame et Monsieur CHANGENET, pendant toute la durée des travaux.

**Article 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

**Article 5** : Monsieur Franck LEFÈVRE maire-adjoint de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 19 octobre 2020,

Pour Anne-Sophie HÉRARD, Maire  
Et par délégation,  
Franck LEFÈVRE, Maire-adjoint



**Franck LEFÈVRE**  
Maire Adjoint